Docusign Envelope ID: 6A8A4E30-F569-43E2-B16C-C1D097346902

ABEO

Société Anonyme au capital de 5 657 478,75 euros
Siège social : 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10
70190 Rioz

379 137 524 RCS Vesoul

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUILLET 2025

Extrait du procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze juillet,
A onze heures,

Les actionnaires de la société ABEO, société anonyme au capital de 5 657 478,75 euros, divisé en 7 543 305 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune, dont le siège social est situé 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10, 70190 Rioz (la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'Hôtel « Château de la Dame Blanche », 1 Chemin de la Goulotte 25870 Geneuille.

L'avis de réunion valant avis de convocation, prévu par les dispositions de l'article R. 22-10-22 du Code de commerce, a été inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 9 juin 2025 (Bulletin n°69).

L'avis de convocation, prévu par les dispositions de l'article R. 22-10-20 du Code de commerce, a été inséré dans le journal d'annonces légales « La Presse de Vesoul » en date du 26 juin 2025.

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué par courrier simple adressé le 30 juin 2025.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

La société Ernst & Young et autres, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 20 juin 2025, est absente.

La société BM&A, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 20 juin 2025, est présente.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Olivier Estèves, en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Docusign Envelope ID: 6A8A4E30-F569-43E2-B16C-C1D097346902

Monsieur Jean FERRIER et Monsieur Philippe BERTHOLIO, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs (les « **Scrutateurs** »).

Maître Vincent Médail, Avocat associé du cabinet Lamy-Lexel Avocats Associés, est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 6 963 242 actions représentant 12 703 754 droits de vote sur les 7 534 305actions ayant le droit de vote et représentatives de 13 294 605 droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant sur l'ordre du jour ordinaire que sur l'ordre du jour extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, annexant les pouvoirs des actionnaires représentés, la liste des actionnaires nominatifs et les formulaires de vote par correspondance reçus par la Société,
- un exemplaire de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 9 juin 2025 (Bulletin n°69),
- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation publié le 26 juin 2025 et la lettre type adressée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et les récépissés postaux d'avis de réception des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes de la Société,
- le Document d'Enregistrement Universel de la Société déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 23 juin 2025 incluant, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 :
    - Le rapport financier annuel,
    - les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2025,
    - les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2024,
    - le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
    - le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux,
    - le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,
    - le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration incluant le rapport sur la gestion du Groupe,
    - le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
    - le rapport CSRD,
    - le rapport de l'organisme tiers indépendant de certification des informations en matière de durabilité,
    - le rapport spécial sur les opérations réalisées sur les actions gratuites,
    - le texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de la présente Assemblée Générale Mixte,
- le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur les résolutions qui seront soumises à l'approbation de la présente Assemblée Générale Mixte,
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 20,
- un exemplaire des statuts et des statuts mis à jour de la Société.

Docusign Envelope ID: 6A8A4E30-F569-43E2-B16C-C1D097346902

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle qu'aucun actionnaire n'a requis l'inscription de points à l'ordre du jour ni de projets de résolutions.

Le Président précise que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes d'envoi de documents complémentaires dont elle a été saisie.

Enfin, il expose que la Société n'a reçu aucune question écrite de la part des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Mixte est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres de la société Vogo ;

Enfin, le Président passe la parole au Secrétaire qui met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres de la société Vogo)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-147 et L.22-10-53 du Code de commerce,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, ses pouvoirs pour procéder, sur le rapport d'un commissaire aux apports désigné dans les conditions légales, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission en France d'actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital dans le cadre d'une ou plusieurs offre(s) publiques(s) réalisée(s) en France et comportant une composante d'échange (que ce soit à titre principal, subsidiaire et/ou alternatif, assortie ou non du versement d'une soulte en espèces) et de ses suites (y compris pour les besoins de toute réouverture de l'offre et d'une offre subséquente à une offre initiale et, le cas échéant, pour les besoins d'une éventuelle option de recevoir des titres de la Société dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire), qui serai(en)t initiée(s) par la Société sur les actions de la société Vogo (ISIN : FR0011532225 - ALVGO) ;

Docusign Envelope ID: 6A8A4E30-F569-43E2-B16C-C1D097346902

- décide que, dans la mesure où les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables, les augmentations de capital ainsi réalisées le seront dans la limite de vingt pour cent (20,00 %) du capital social au moment de l'émission, étant précisé que le montant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne s'imputera pas sur le plafond prévu aux treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée et à la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2024 ;

- décide, en tant que de besoin, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société qui seraient émises en vertu de la présente délégation ;

- prend acte, qu'en application des dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce, le Conseil d'administration statuera au vu du rapport d'un commissaire aux apports désigné dans les conditions prévues audit article ;

- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment de :

  - décider d'augmenter le capital social de la Société en rémunération des apports en nature susvisés ou décider d'y surseoir ;

  - fixer les conditions de l'émission des actions rémunérant lesdits apports ;

  - approuver l'évaluation des apports en nature et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports en nature ou la rémunération des avantages particuliers ;

  - fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser ;

  - fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société ;

  - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y seront afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital décidée en vertu de la présente délégation de compétence et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;

  - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y seront attachés.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Docusign Envelope ID: 6A8A4E30-F569-43E2-B16C-C1D097346902

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

POUR : 9 249 566 *CONTRE : 2 882 686* *ABSTENTION : 571 502*

La résolution est : *ADOPTEE* ——————— / ——————— ~~*REJETEE*~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Extrait certifié conforme,
Le Président Directeur Général,
Monsieur Olivier ESTEVES.

DocuSigned by:
ESTEVES Olivier
E7DA1841B7644AC...